



Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400FCFA

La voix

du Consommateur

Directeur de Publication : Alphonse AYISSI ABENA - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

INCINÉRATION DES ORDURES À PK10-DOUALA

Les riverains asphyxiés accusent Hysacam



Les émanations toxiques de la décharge d'Hysacam à Douala empoisonnent les habitants. Depuis quelques semaines, l'incinération des ordures se fait en plein air, dans un site totalement incontrôlé, les habitants des quartiers environnants suffoquent et se sentent incapables d'agir. Plusieurs cas de détresses réparatoires déjà signalés. L'entreprise Hysacam réfute ces accusations et révèle que "le feu présent sur le site à PK10 est l'œuvre des épouses des riverains qui y effectuent des travaux champêtres". Les pouvoirs publics doivent agir pour clarifier cette situation et infliger de lourdes sanctions.

P 3

ARRÊTÉ DU MINCOMMERCE

Où sont les tarifs de la moto-taxi ?



Le ministre MBARGA ATANGANA incapable de fixer les tarifs du moyen de transport le plus utilisé par les Camerounais.

Page 9

ALERTE

Les punaises de lits se propagent à Douala



Le Maire de Douala 5 invite au respect des règles d'hygiène.

Page 7

JO PARIS 2024

Page 10

Les lionnes éliminées par le Nigeria



Douala le 21 Décembre 2023

Objet: Note information

La célébration du quarantenaire se poursuit à La société SOURCE DU PAYS qui a le plaisir de porter à la connaissance de son aimable clientèle, de ses très chers consommateurs et de l'opinion publique, qu'à leur tour les formats 0.33 l et 1 litre de l'eau minérale naturelle SUPERMONT changent d'emballage à l'instar du format 0,5l.



Les nouvelles bouteilles seront progressivement présentes sur le marché national et international.

L'eau minérale naturelle SUPERMONT réserve de multiples surprises aux consommateurs courant 2024



SOURCE DU PAYS S.A.
EAU MINÉRALE NATURELLE
Boissons Gazeuses non Alcoolisées
B.P. 914 DOUALA
CAMEROUN

Le Directeur General
Mohamed SAHEL



BP 914, Cameroun - Tél: +237 656 99 51 45 - 678 40 40 40

RC N°00061. CONTRIBUTUABLE N°M078200004171M. STATISTIQUES : 25113101F. www.sourcedupays.com



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

CREDITS SCB

**Finies les équations,
l'expert est la solution**

**SCB SUKUL
SCB SÉRÉNITÉ
SCB IMMO**



INCINÉRATION DES ORDURES À PK10-DOUALA

Les riverains asphyxiés accusent Hysacam

Les émanations toxiques de la décharge d'Hysacam à Douala empoisonnent les habitants. Depuis quelques semaines, l'incinération des ordures se fait en plein air, dans un site totalement incontrôlé, les habitants des quartiers environnants suffoquent et se sentent incapables d'agir. Plusieurs cas de détresses réparatoires déjà signalés. L'entreprise Hysacam réfute ces accusations et révèle que "le feu présent sur le site à PK10 est l'œuvre des épouses des riverains qui y effectuent des travaux champêtres". Les pouvoirs publics doivent agir pour clarifier cette situation et infliger de lourdes sanctions.

Le sentiment d'être « écrasés »

En face la décharge de Pk10, les habitants ont l'air abattu. Les bras ballants, ils reprennent la même expression qu'ils répètent comme une ritournelle : « *Ceux qui détiennent l'argent et le pouvoir sont plus forts que nous.* » Idris, serveur dans un commerce.

« Nous n'avons pas dormi la nuit du dimanche 4 à lundi 5 février de peur que les flammes n'atteignent notre maison », raconte Thérèse, habitante de Japomat et dont la maison est perchée sur une colline surplombant la décharge sauvage. « *Entre 23h et 5 heures du matin, les enfants ont suffoqué et j'ai essayé d'appeler mon mari en déplacement plusieurs fois, sans succès. Je me suis mise à pleurer et prier* », ajoute-t-elle. Selon elle, l'incinération des déchets dans la décharge se déroule à la tombée de la nuit et chaque jour de la semaine. « *Les responsables de la décharge déclenchent un feu vers 19h* », déplore-t-elle.

Son voisin Monsieur Éric : « *Dans cette nuit de dimanche à lundi, le feu qu'on déclenche*



d'habitude aurait échappé au contrôle et a dégénéré en un véritable incendie. » Et M. Éric de poursuivre : « *Des agents des forces de l'ordre viennent inspecter les lieux et s'en vont aussitôt, comme s'il s'agissait d'une promenade dans les bois.* »

Selon lui, le crime environnemental que constitue la décharge de 10 est aujourd'hui double parce que l'incinération des déchets à l'air libre ne fait qu'aggraver le problème. « *Bientôt, avec les pluies diluviennes qui s'abattront sur la ville de Douala, le crime sera encore aggravé par les déchets charriés par l'eau qui vont s'infiltrer dans les nappes phréatiques. Dans toute la zone, nous consommons exclusivement l'eau de forage* », s'insurge-t-il.

Émanations toxiques dans l'air

Plusieurs experts et spécialisés dans la pollution de l'air, certifient que l'incinération des déchets à l'air libre, surtout à proximité des quartiers résidentiels, est d'une toxicité sans égale. En effet, selon eux, brûler des déchets est tellement toxique pour les êtres humains qu'il équivaut à du poison pur. La fumée qui se dégage de l'incinération des déchets, relèvent-ils encore, contient des

métaux lourds qui aggravent la pollution de l'air.

Face à ces dénonciations tout à azimut, la société Hysacam donne sa version des faits.

1) Hysacam est-elle consciente qu'elle viole la Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement (article 21) ?

Réponse : Premièrement Hysacam n'effectue pas d'incinération de déchets. Le feu présent sur le site est l'œuvre des épouses des riverains habitant le Camp Marié, à proximité de la décharge, qui ont décidé d'utiliser les zones de bas-fonds dans le site de la décharge, pour effectuer des travaux champêtres. Ceci, malgré les nombreux assauts avec l'appui du Major délégué, par le génie militaire, en charge de contrôler les activités de la décharge pour les empêcher d'utiliser nos installations pour leurs travaux.

2) La Cud et le MINDUH ont-ils validé cette pratique d'incinération sauvage qui est préjudiciable pour la santé des populations riveraines de la décharge de Pk10?

Réponse : Ces pratiques étant préjudiciables pour la réalisation de nos activités, nous avons entrepris dès le constat des flammes dans le périmètre de travail, d'effectuer des tranchées afin de circons-

crire le feu dans une zone où il pourra être facilement maîtrisé ; seulement, tous les jours ces mêmes riverains revenaient à la charge en allumant de nouveaux foyers dans des zones différentes. Ce qui rend l'intervention assez difficile au vu de la propagation rapide des flammes, qui non seulement menacent nos installations mais aussi les installations du génie militaire. Le génie militaire qui est venu en appui, a par ailleurs mobilisé pendant 02 Jours, les sapeurs pompiers sur le site, qui n'ont rien pu faire face aux flammes et au vent qui les alimentent dès la fin de journée.

3) Pourquoi la société Hysacam a-t-elle abandonné la pratique d'enfouissement des ordures au profit de l'incinération ?

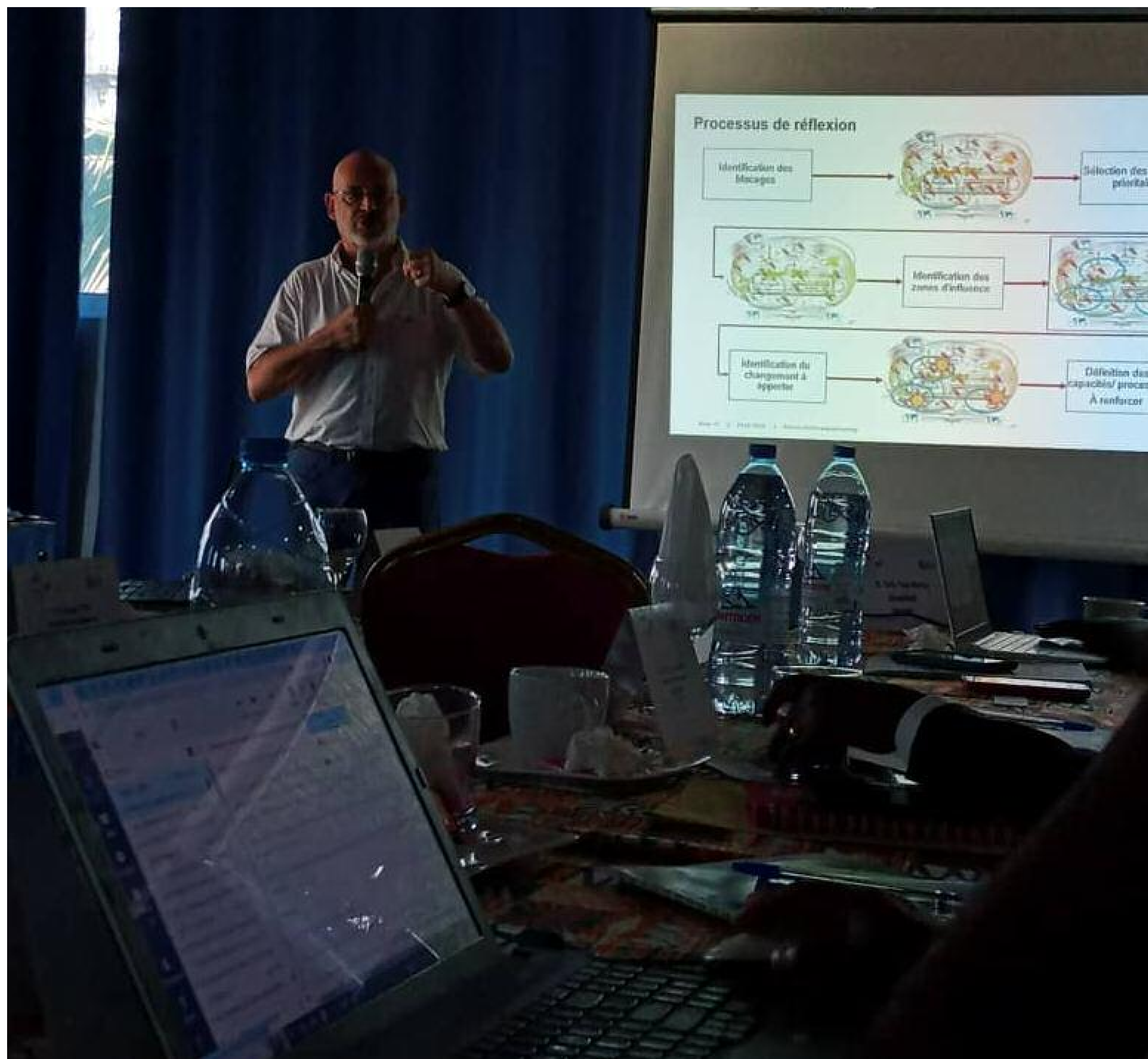
Réponse : L'enfouissement des ordures reste et demeure l'activité qui est réalisée sur le site de pk10 en conformité avec le marché signé avec la ville de Douala. Les feux sont pour nous un frein à la mise en œuvre de nos activités telles que planifiées et sont contraires à la volonté de l'entreprise de préserver l'environnement à travers son système de dépollution du site par le captage du biogaz.

4) Plusieurs experts interrogés sont unanimes "cette pollution n'affectera pas seulement la génération actuelle, mais aussi les générations futures puisque les matières toxiques inhalées par les femmes seront transmises à leurs enfants au cours de la grossesse". Que répondez-vous à ces experts ?

Réponse : Le site abrite des installations assurant le captage du biogaz pour la réduction des émanations de gaz contenus dans les déchets. La décharge de Pk 10 accueille uniquement les déchets ménagers, les grandes fumées observées sont par conséquent causées par l'assèchement des déchets enfouis qui deviennent très inflammables. Les vents les propagent en soirée dans les quartiers environnants sans un réel risque de contamination, car ils sont peu toxiques.

Projet global Systèmes et Politiques Agricoles Durables (AgSyS)

Sur invitation de la Giz, le Président de la FOCACO prend part à Kribi à l'atelier de planification opérationnelle 2024 qui a débuté ce lundi 26 février et s'étendra sur 4 jours. Au cours de cet atelier, Il apportera toute son expertise et portera la voix des consommateurs camerounais.



AFFAIRE BRUNO BIDJANG

Me Claude Assira déconstruit les salles manœuvres du régime de Yaoundé

Encore une fois, restons vigilants et évitons de nous faire bernier.

J'ai toujours été convaincu que "Le monde est dangereux à vivre, non pas tant à cause de ceux qui font le mal mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire" (A. Einstein). Mais, pour "faire", il faut être bien informé. Le citoyen avisé doit toujours éviter de se laisser porter par des émotions et de faire une opinion à partir d'éléments concrets examinés avec rigueur et sérénité.

De ce point de vue, lorsque vous écoutez la vidéo ci-dessous, peut-on vraiment croire qu'elle soit seule à l'origine de l'interpellation soudaine d'un journaliste qui a pignon sur rue et dont les garanties de représentation sont incontestables? Assurément non. Ce qu'il y dit est véniel, cela est connu de tous et cela a déjà été dit par d'autres de façon plus martiale sans conséquences.

Et s'il devait y avoir des conséquences, pourquoi une garde à vue exceptionnelle de quinze (15) jours? Pourquoi une orientation vers le Tribunal militaire alors que le concerné qui n'est pas militaire (Loi du 17 juillet 2017 portant CJM) n'est pas poursuivi pour terrorisme (L 2014 portant répression des actes de terrorisme), pour atteinte à la sûreté de l'Etat (L.1990) ou pour une infraction avec arme de guerre? Pourquoi un placement en détention provisoire alors qu'il offre des garanties de représentation (Code de



procédure pénale de 2005)?

Donc, dans le cas de Bruno Bidjang, il y a anguille sous roche... Il faut donc être prudent et éviter de se hâter dans des conclusions définitives.

Et si c'était une résurgence d'une autre affaire dans laquelle le même journaliste inculpé avait été laissé libre?

S'il s'agit de cette affaire-là, cela voudrait

dire qu'il a été interpellé, entendu de nouveau à la gendarmerie, sans commission rogatoire du juge d'instruction...! Cela relèverait tout simplement de l'hérésie judiciaire parce que dans l'affaire en question, il a déjà fait l'objet d'une mesure de garde à vue.

La mesure de surveillance judiciaire ordonnée par le Juge d'instruction du TMY dont il faisait l'objet ne le rendait plus justi-

ciaible des OPJ dès lors qu'il a été entendu par le JI lequel l'a d'ailleurs inculpé (voir art. 169 CPP). Non seulement il ne pouvait plus repasser devant un OPJ, mais il ne pouvait plus faire l'objet d'une nouvelle mesure de garde à vue.

Écartons donc la résurgence de cette première affaire. Il ne reste dès lors que la vidéo et la propagation de fausses nouvelles. Mais, même cette 2ème affaire ne peut que nous plonger dans la plus grande perplexité. Si c'est bien par cette vidéo qu'il a été rattrapé, c'est qu'on a utilisé des moyens et une procédure inappropriés.

Une garde à vue exceptionnelle de quinze jours, une orientation vers la compétence de la juridiction militaire pour une infraction de propagation de fausses nouvelles ?

Certains observateurs n'excluent pas l'idée que l'une des deux (la propagation de fausses nouvelles) soit astucieusement utilisée contre ce journaliste au profit de la première et pour la masquer. Si tel est le cas, il y aurait détournement de procédure et clandestinité. Ça ne sentirait pas bon pour la justice telle qu'on la veut, majestueuse et digne.

La justice n'a pas besoin d'artifices. Dans un cas comme dans l'autre, ce qui se passe pour ce justiciable doit nous inviter à être vigilant car ce qui arrive aux autres peut aussi nous arriver. Il pleut sur tous les toits même si eux-mêmes ont souvent eu tendance à l'oublier...»

Clotaire Ngue

Le Collectif des organisations des enseignants du Cameroun (C.O.R.E.C) demande aux enseignants de se tenir prêts pour une grève générale

« Le Collectif des Organisations des Enseignants du Cameroun (COREC) s'est réuni ce 12 février 2024 à Yaoundé afin de discuter des problèmes majeurs auxquels les enseignants font face en ce moment. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment les sanctions multiples infligées à de nombreux enseignants, le manque d'engagement du gouvernement en faveur d'un dialogue constructif avec les syndicats d'enseignants pour résoudre leurs revendications légitimes, ainsi que les conséquences que le COREC en tire relativement à la trêve en cours.

En ce qui concerne les sanctions actuelles et potentielles, le COREC :

- Constate une multiplication d'abus administratifs de toutes sortes sur le terrain, notamment la suspension de nombreux enseignants en marge de toute réglementation (nombre d'entre eux détenant même des récépissés de justification de présence) ;
- Appelle tous les enseignants quelles que soient leurs appartenances ou sympathies syndicales à soutenir financièrement leurs collègues suspendus en contribuant à l'élan de solidarité initié par le SECA ;
- Soutient le SECA dans les procédures hiérarchiques et contentieuses initiées ou à initier en vue de faire rétablir les collègues injustement touchés dans leurs droits.

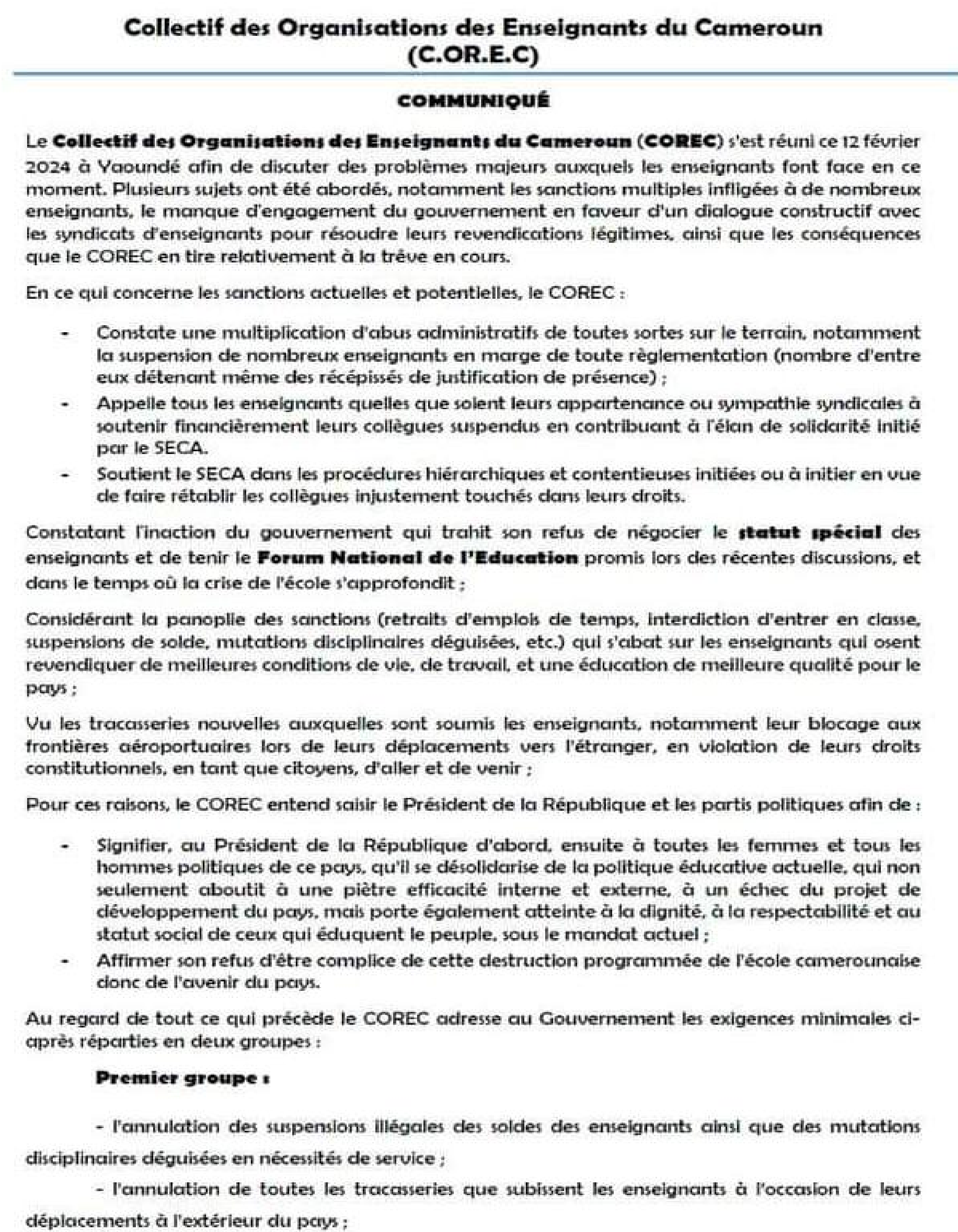
Constatant l'inaction du gouvernement qui trahit son refus de négocier le statut spécial enseignants et de tenir le Forum National de l'Éducation promis lors des récentes discussions, et dans le temps où la crise de l'école s'approfondit ;

Considérant la panoplie des sanctions (retraits d'emplois de temps, interdiction d'entrer en classe, suspensions de solde, mutations disciplinaires déguisées, etc.) qui s'abat sur les enseignants qui osent revendiquer de meilleures conditions de vie, de travail, et une éducation de meilleure qualité pour le pays ;

Considérant l'inaction du gouvernement qui trahit son refus de négocier le statut spécial enseignants et de tenir le Forum National de l'Éducation promis lors des récentes discussions, et dans le temps où la crise de l'école s'approfondit ;

Considérant la panoplie des sanctions (retraits d'emplois de temps, Interdiction d'entrer en classe, suspensions de solde, mutations disciplinaires déguisées, etc.) qui s'abat sur les enseignants qui osent revendiquer de meilleures conditions de vie, de travail, et une éducation de meilleure qualité pour le pays ;

Considérant l'inaction du gouvernement qui trahit son refus de négocier le statut spécial enseignants et de tenir le Forum National de l'Éducation promis lors des récentes discussions, et dans le temps où la crise de l'école s'approfondit ;



En ce qui concerne les sanctions actuelles et potentielles, le COREC :

- Signifier, au Président de la République d'abord, ensuite à toutes les femmes et tous les hommes politiques de ce pays qu'il se désolidarise de la politique éducative actuelle, qui non seulement aboutit à une piètre efficacité interne et externe, à un échec du projet de développement du pays, mais porte également atteinte à la dignité, à la respectabilité et au statut social de ceux qui éduquent le peuple, sous le mandat actuel ;
- Affirmer son refus d'être complice de cette destruction programmée de l'école camerounaise donc de l'avenir du pays.

Au regard de tout ce qui précède le COREC adresse au Gouvernement les exigences minimales ci-après réparties en deux groupes :

Premier groupe

- L'annulation des suspensions illégales des soldes des enseignants ainsi que des mutations disciplinaires déguisées en nécessité de service ;
- L'annulation de toutes les tracasseries que subissent les enseignants à l'occasion de leurs déplacements à l'extérieur du pays ;

Deuxième groupe

- La signature et l'application du Statut Spécial de l'enseignant ;
- La tenue du Forum National de l'Éducation ;
- L'annulation pure et simple de la hausse des carburants à la pompe ;
- La suppression des taxes superflues qui font augmenter inutilement les prix des carburants ;

En attendant la satisfaction de ces exigences, le COREC :



1. Appelle les enseignants à se mobiliser tous les lundis et vendredis, vêtus en noir en signe de protestation contre les dérives autoritaires dont ils sont victimes au quotidien dans le cadre de l'exercice de leur profession ainsi qu'à l'occasion de leurs déplacements hors du pays ;

2. Demande aux enseignants de se tenir prêts à prendre automatiquement part à la grève générale que pourrait lancer les centrales syndicales des travailleurs regroupées dans le Cameroon Worker's' Forum (CAWOF) ainsi qu'à toute autre action que les syndicats d'enseignants pourraient organiser de façon spécifique pour ce sous-secteur.

Fait à Yaoundé, le 12/02/2024»

SANTÉ AU PLURIEL

Les 3 raisons pour lesquelles il est conseillé d'uriner après les rapports sexuelles

Les rapports sexuels peuvent entraîner une stimulation de différentes parties du corps, y compris les organes génitaux, la vessie et l'urètre. Cette stimulation peut provoquer une sensation d'envie d'uriner chez certaines personnes. Bien que cette envie puisse être légère et disparaître d'elle-même, il est généralement recommandé d'uriner pour plusieurs raisons :

1. Élimination des bactéries :

Lors des rapports sexuels, les bactéries présentes dans la région génitale peuvent être introduites dans l'urètre, le tube qui transporte l'urine de la vessie vers l'extérieur du corps. Uriner après les rapports sexuels permet de vider l'urètre et d'éliminer ces bactéries, réduisant ainsi le risque d'infection des voies urinaires.

2. Prévention des infections urinaires :

Les infections des voies urinaires (IVU) sont courantes chez les femmes, en particulier après les rapports sexuels. L'urine a des propriétés antimicrobiennes naturelles, et en urinant, vous pouvez éliminer les bactéries potentiellement nocives qui pourraient provoquer une IVU. Il est important de noter que l'urination seule ne peut pas garantir la prévention totale des IVU, mais elle peut contribuer à réduire les risques.

3. Confort physique :

Certaines personnes ressentent une pression ou une sensation de plénitude dans la région de la vessie après les rapports sexuels. Uriner peut soulager cette sensation désagréable et vous aider à vous sentir plus à l'aise.

Il convient de mentionner



que l'urination après les rapports sexuels ne constitue pas une méthode de contraception et ne prévient pas les infections sexuellement transmissibles (IST). Pour vous protéger contre les IST et éviter une grossesse non désirée, il est

important d'utiliser des méthodes de contraception appropriées et de pratiquer des rapports sexuels sûrs.

En résumé, bien qu'uriner après les rapports sexuels ne soit pas obligatoire pour tout le monde, cela peut contribuer à

maintenir une bonne hygiène, prévenir les infections des voies urinaires et favoriser le confort physique.

Dr Sadia Diomande,
médecin généraliste

Nécrologie

La Lékié perd un baobab

HUBERT NKOULOU, le deuxième professeur agrégé de médecine de l'histoire du Cameroun, est décédé.

Une véritable bibliothèque a brûlé.

Il fut ingénieur, Docteur en Science, administrateur, spécialiste des hôpitaux, professeur agrégé de médecine.

Du 18 juin 1983 au 4 février 1984, il est Ministre de la Santé Publique. Puis du 27 février 1996 au 13 février 1998, il assume les fonctions de DG de l'Hôpital Général de Yaoundé.

Il a apporté sa pierre à l'édification du Cameroun. Il a contribué à la construction de l'Hôpital Général de Yaoundé, l'hôpital Gynéco-obstétrique de Yaoundé, l'Hôpital Général de Douala. Il a refait l'hôpital Laquintinie de Douala, l'hôpital d'Edéa, l'hôpital de Mbalmayo, celui d'Ebolowa, Obala, N'Gaoundéré.

Avec le soutien de feu Irène Biya il a bâti le service de Pédiatrie de l'Hôpital Central. Ils ont créé le centre des Handicapés de Etoug-Ebe, l'orphelinat de Soa, celui de Mbalmayo ; la léproserie de Mbalmayo. Ils ont aussi adopté des enfants orphelins, elle et lui.

Né le 18 octobre 1929 à Olembé par Batchenga, le Pr HUBERT NKOULOU fait ses études primaires à la Mission Catholique de Bafia et ses études secondaires au Petit Séminaire d'Akono, puis au Lycée Général Leclerc à Yaoundé.

Après l'obtention du Baccalauréat En Sciences expérimentales en 1956, il poursuit ses études supérieures au Conservatoire des Arts et Métiers en 1960. Parallèlement à cette formation d'ingénieur, il s'inscrit à la Faculté de Médecine de Paris et plus tard à Bordeaux, où il obtient le Doctorat en Médecine en 1963. En 1968, il obtient le diplôme de Docteur en science à Lausanne en Suisse. La même année, il obtient un Certificat d'Etudes Spéciales de Pédiatrie à Lausanne. Par ailleurs, il est titulaire d'un diplôme de Médecine tropicale, d'un diplôme de Parasitologie, d'un Certificat d'Etudes Spécialisés de Néphrologie infantile, et enfin, de l'Agrégation en Pédiatrie et Génétique médicale, obtenue à Paris en 1971.



Lekié Express

Après Yaoundé, la ville de Douala "attaquée" par les punaises de lit. Vigilance....

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION
ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL
REGION DU LITTORAL
DEPARTEMENT DU WOUH
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE DOUALA 5^e
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
B.P. 10171 Tel: (237) 233 47 15 87 / Fax: (237) 233 47 15 88
Site Web: www.mairie-douala5.cm / Email: mairie.douala5@cameroon.net
www.facebook.com/mairie.douala5 / YouTube: MAIRIE DOUALA 5



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT
LITTORAL REGION
WOUH DIVISION
DOUALA 5 COUNCIL
GENERAL SECRETARIAT
P.O. Box 10171 Tel: (237) 233 47 15 87 / Fax: (237) 233 47 15 88
Site Web: www.mairie-douala5.cm / Email: mairie.douala5@cameroon.net
www.facebook.com/mairie.douala5 / YouTube: MAIRIE DOUALA 5

Cabinet du Maire

COMMUNIQUE RADIO/ PRESSE N°003./CR/24/CAD5/CABL/CCCDPL

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^e, **Monsieur RICHARD MFEUNGWANG**, porte à la connaissance de ses aimables populations que deux foyers de propagations des punaises de lit ont été découverts dans la municipalité dont il a la charge et plus précisément dans les localités de **KOTTO** et de **LOGPOM**.

A cet effet, le Maire recommande aux populations :

- extrême vigilance vis-à-vis des vêtements et objets issus de la brocante,
- respect rigoureux des règles d'hygiène et notamment : la propreté régulière de la maison et alentours, la désinfection chimique ou thermique des lieux infestés ou suspects, le nettoyage minutieux des chaussures à l'extérieur des habitations, etc.

Le Maire compte enfin sur la compréhension et le sens élevé du civisme de tous et de chacun.

Fait à Douala, le 2.2.FEV.2024

Le Maire


Grand Cordon du Mérite Camerounais
Maire de Douala 5^e

Cameroun : augmentation de 2000 F CFA sur le Smig

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N°2024/0168 /PM DU 23 FEV 2024
fixant le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) des agents de l'Etat relevant du Code du Travail.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

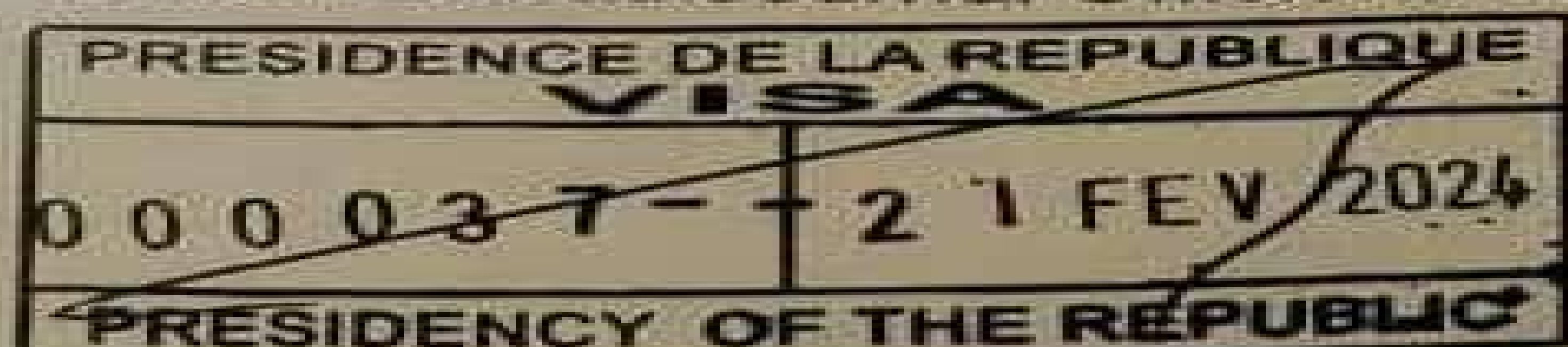
- Vu la Constitution ;
Vu la C131 Convention sur la fixation de salaires minima, 1970 ;
Vu la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail ;
Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93/084/PM du 26 janvier 1993 fixant l'organisation et le fonctionnement de la Commission Nationale Consultative du Travail.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}. - Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti, en abrégé « SMIG » est, à compter de la date de signature du présent décret, fixé à 43.969 francs CFA pour les agents de l'Etat relevant du Code du Travail.

ARTICLE 2. - Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2023/00338/PM du 21 mars 2023 fixant le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).

ARTICLE 3. - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yaoundé, le 23 FEV 2024

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,


Joseph DION NGUTE

RAPPORT DE SITUATION DU SUIVI DES VICTIMES DE DÉTONATION D'UN ENGIN EXPLOSIF IMPROVISÉ DANS LA LOCALITÉ DE NKAMBE, RÉGION DU NORD-OUEST, DURANT LES FESTIVITÉS MARQUANT LA CÉLÉBRATION LA FÊTE DE LA JEUNESSE DU 11 FÉVRIER DERNIER. PARCOURONS LE RAPPORT DE SITUATION



NORD-OUEST

Rapport de situation sur la gestion des victimes suite à l'explosion d'un engin explosif improvisé (EEI)



N° 2

Période du 14/02/2024 au 21/02/2024

CONTEXTE

Nkambe est une commune située dans la région du Nord-Ouest du Cameroun et chef-lieu du département du Donga-Mantung. Nkambe centre est également le nom de l'une des cinq communes du Donga-Mantung. Nkambe se trouve à la limite nord des grassfields de Bamenda, sur l'arc nord-est de la route périphérique la plus éloignée de Bamenda. Nkambe centre jouit d'un calme relatif depuis le début de la crise socio politique en 2017. Les activités marquant la Journée Nationale de la Jeunesse au Cameroun cette année se sont brusquement terminées à Nkambe centre lorsqu'un présumé engin explosif improvisé (EEI) a explosé autour de la tribune accueillant l'événement. Cette explosion a entraîné un décès et plusieurs blessés.

Le district de santé de Nkambe compte une population de 101,063 habitants. L'hôpital régional Annexe de Nkambe est la principale formation sanitaire. Elle dispose d'une capacité de 100 lits, de 03 médecins généralistes, de 03 médecins spécialistes, de 60 personnels paramédicaux (53 personnels temporaires) et d'un bloc opératoire avec une unité de soins intensifs d'une capacité de 3 lits. Les autres formations sanitaires de la zone urbaine de Nkambe comprennent un centre de santé intégré du secteur public, et deux établissements de santé confessionnels (baptiste et presbytérien). Le personnel de l'hôpital régional de Nkambe annexe a été formé aux techniques d'assistance respiratoire avancée en traumatologie en 2022 par l'OMS.

L'ACCÈS : La distance entre Bamenda et Nkambe est de 162 km en passant par Kumbo et Ndu. Cette route principale est rarement utilisée par de nombreux usagers en raison du nombre élevé d'incidents et d'insécurité signalés sur cette route. Les routes alternatives passant par Oku ou par la région de l'Ouest sont les plus utilisées.

FAITS MARQUANTS

- Une explosion a été signalée à la tribune d'honneur lors des activités marquant la célébration de la Journée Nationale de la Jeunesse à Nkambe, le 11 février 2024.
- L'explosion a fait au total 83 blessés et 01 mort. Sur les 82 patients hospitalisés, 5 cas critiques ont été hospitalisés à l'hôpital régional de Bamenda pour une meilleure prise en charge et sont tous actuellement stables, 66 sont sortis de l'hôpital, et les 11 qui ont bénéficié de la chirurgie orthopédique sont toujours hospitalisés et reçoivent des soins à l'hôpital régional annexe de Nkambe.
- L'hôpital régional annexe de Nkambe a reçu un don de matériel médical de première nécessité de la part du CICR, ALIMA et IMC. Ce matériel a été acheminé à Nkambe par le personnel de terrain de IMC le jeudi, 15 février 2024.

CHIFFRES CLES

- District de sante de Nkambe touché
- 83 victimes
- 01 décès
- 05 cas critiques (tous transférés à l'hôpital régional de Bamenda pour une meilleure prise en charge)
- 13 cas graves (02 sont sortis de l'hôpital, 11 ont subi une intervention de chirurgie orthopédique et sont toujours hospitalisés à l'hôpital régional annexe de Nkambe)
- Tous les 64 cas modérés sont sortis de l'hôpital
- Taux de létalité = 1,2%
- Age médian = 16 ans
- Proportion relative entre les genres (H/F) = 1 : 3

STATISTIQUES

Tableau 1: Répartition des victimes par genre et par âge

Tranche d'âge	FEMME	HOMME	Total
0-9	6	2	8
10-19	30	14	44
20-29	15	3	18
30-39	4	0	4
40-49	7	1	8
60-69	1	0	1
Total	63	20	83

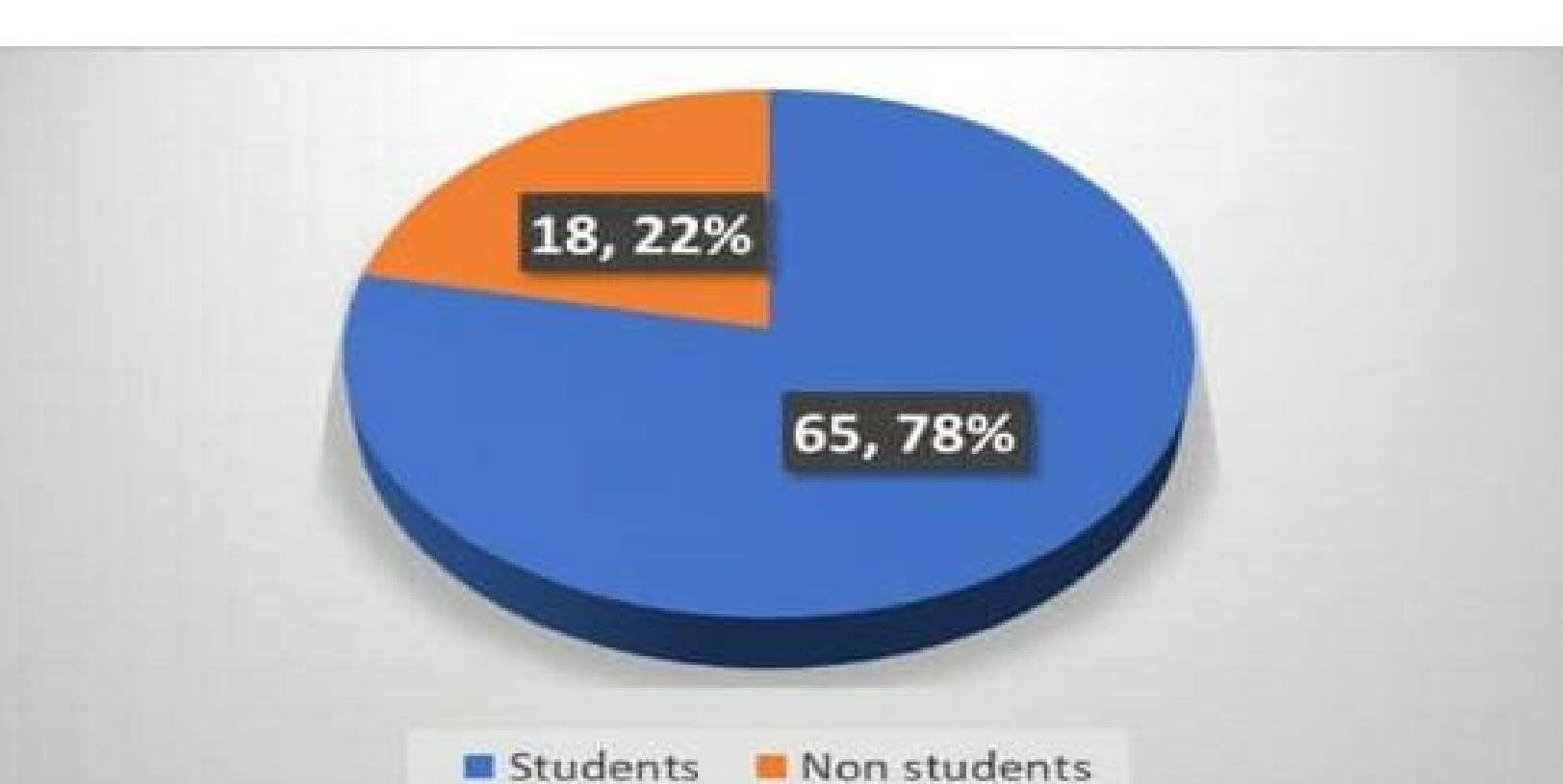
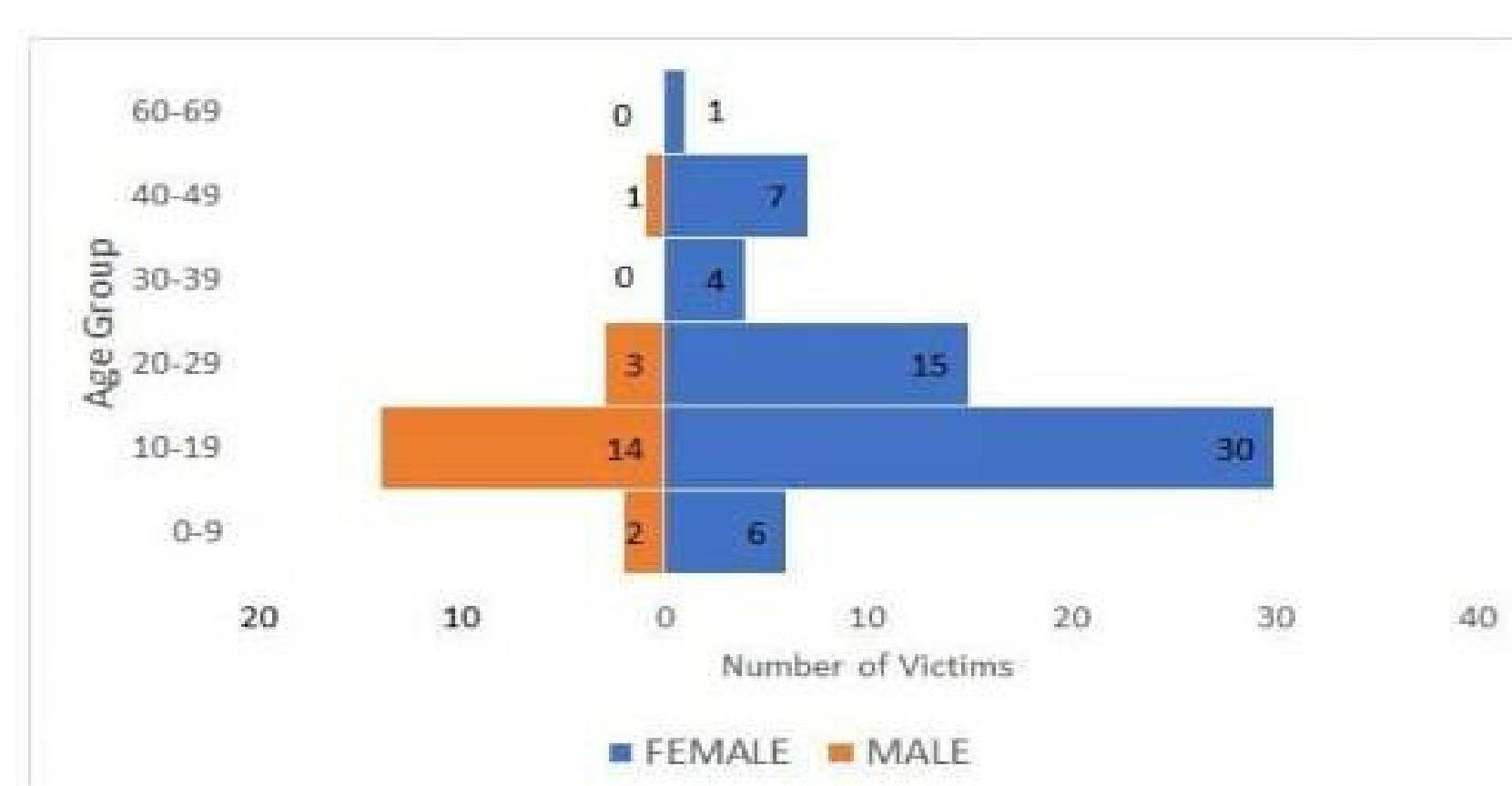


Figure 1 : Répartition des victimes par statut

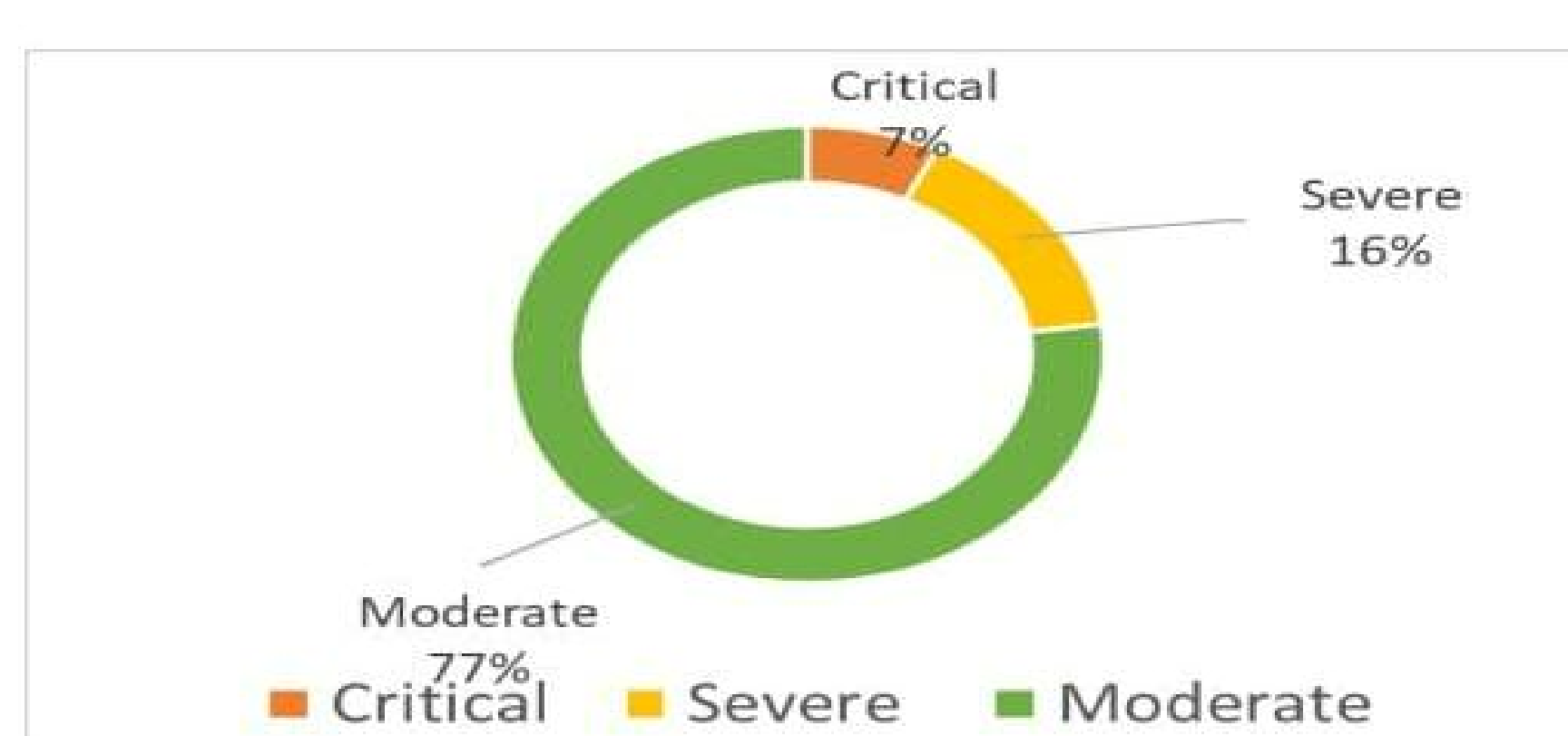


Figure 2: Répartition des victimes par degré de gravité

DOMAINE D'INTERVENTION

1. COORDINATION

- Tenue des réunions d'évaluation technique à l'hôpital régional annexe de Nkambe, présidées par le directeur de l'hôpital.
- Réunions quotidiennes en ligne avec l'équipe de santé du district de Nkambe et l'équipe de gestion de l'hôpital régional annexe de Nkambe afin de fournir des orientations cliniques sur la prise en charge des patients.
- Plaidoyer permanent pour le soutien d'autres partenaires internationaux.

2. SURVEILLANCE

- Rapport quotidien sur l'évolution de la gestion de tous les cas admis.

3. GESTION DE CAS

3.1. Gestion des cas cliniques

- 83 blessés au total reçus à l'hôpital régional annexe de Nkambe.
- 01 décès (fille, âgée de 14 ans, élève au lycée de Nyanji)
- 05 cas critiques ont été transportés par hélicoptère à l'hôpital régional de Bamenda le 13/02/2024. Tous ont été admis au pavillon de solidarité de l'hôpital, ont également reçu des soins spécialisés et sont actuellement stables.
- Sur les 13 autres cas graves, 02 ont été autorisés à sortir et 11 ont subi une chirurgie orthopédique.

Tableau 2 : Types de blessures pour les cas graves et critiques

Catégories de blessures	Cas	Décès
Lésions par écrasement avec amputation	4	1
Ecrasement Lésion abdominale plus éviscération avec laparotomie exploratrice	1	0
Fractures ouvertes	2	0
Fractures fermées	4	0
Lacération profonde sur les membres	7	0
Total	18	1

- 64 cas modérés ont été enregistrés. Leurs blessures allaient de contusions aux lacérations, en passant par les traumatismes contondants du torse et les traumatismes psychologiques. Les 64 cas sont sortis de l'hôpital régional annexe de Nkambe et ont été mis sous traitement oral.
- Les 13 membres du personnel de santé

mobilisés dans d'autres établissements de santé du district de santé de Nkambe ont regagné leurs postes respectifs.

- L'hôpital régional annexe de Nkambe a reçu un don de matériel médical de première nécessité de la part du CICR, ALIMA et IMC. Ce matériel a été acheminé à Nkambe par le personnel de terrain de IMC le jeudi, 15 février 2024. Ce matériel comprenait entre autres un kit pour les blessés de guerre.

3.2. Soins psychologiques

- Premiers soins psychologiques apportés aux victimes et aux membres de leur famille.

DEFIS RENCONTRÉS PAR L'ANNEXE DE L'HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE NKAMBE

- Absence d'approvisionnement en électricité
- Absence d'eau potable dans l'hôpital
- Absence d'ambulance
- Capacité d'accueil limitée (100 lits)
- Pénurie aigue du personnel de santé (22 employés de l'état et 75 travailleurs temporaires)

BESOINS URGENTS

- Acquisition d'une ambulance médicalisée de Type B (4x4).
- Réhabilitation et extension de l'hôpital régional annexe de Nkambe.
- Déploiement d'un plus grand nombre de spécialistes, de médecins généralistes et de personnel paramédical à l'hôpital régional annexe de Nkambe.

PROCHAINES ETAPES

- Suivi continu de l'évolution des victimes hospitalisées.
- Plaidoyer continu pour obtenir le soutien d'autres partenaires de développement.
- Mobilisation des ressources du niveau central du MSP et des partenaires pour soutenir la gestion des cas à l'annexe de l'hôpital régional de Nkambe.
- Elaboration d'un plan d'intervention en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

GALERIE PHOTO



Photo 1: 03 des victimes sorties de l'hôpital



Photo 2: Réunion quotidienne d'évaluation technique à l'annexe de l'hôpital régional de Nkambe



Photo 3: Don de matériel médical par le CICR, ALIMA et IMC



Arrêté fixant les tarifs harmonisés des transports urbain par taxis, périurbain et interurbain par cars et autobus sur l'ensemble du territoire national.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTÈRE DU COMMERCE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF TRADE

Yaoundé, le 26 février 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre du Commerce, Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA, a l'honneur de porter à la connaissance du grand public et des usagers que dans le prolongement des différentes mesures d'accompagnement déployées par les Pouvoirs publics à la suite du réajustement des prix du carburant à la pompe, il a procédé, ce 26 février 2024, à la signature de l'arrêté fixant les tarifs harmonisés des transports urbain par taxis, périurbain et interurbain par cars et autobus sur l'ensemble du territoire national.

De manière globale, le principe de base régissant les tarifs du transport urbain par taxis et périurbain et interurbain par cars et autobus reste inchangé, à savoir, que lesdits tarifs sont négociés de gré à gré entre le client et le transporteur, suivant l'itinéraire à parcourir.

Ces tarifs obéissent toutefois à des niveaux plafonds ci-après, à ne pas dépasser :

1/ En ce qui concerne le transport urbain par taxis

- ramassage de jour : 350 F CFA ;
- ramassage de nuit : 400 F CFA ;
- dépôt de jour : 3.000 F CFA ;
- dépôt de nuit : 3.500 F CFA.

Il est à préciser que les tarifs de nuit sont en vigueur de 22 heures à 5 heures du matin.

Par ailleurs, la tarification plafond applicable aux élèves, aux étudiants et aux personnes à mobilité réduite est fixée à 300 F CFA le jour et 350 F CFA la nuit.

2/ Pour ce qui est du transport périurbain et interurbain par cars et autobus

Les tarifs plafonds se présentent ainsi qu'il suit :

Catégorie et âge du voyageur	Tarif plafond au kilomètre
Enfants de 00 à 07 ans	Gratuit
Enfants de 08 à 10 ans	8 F CFA
Personnes à mobilité réduite	8 F CFA
Voyageurs de 11 à 21 ans	10 F CFA
Personnes âgées de plus de 21 ans	16 F CFA

S'agissant toutefois du transport périurbain à destination des villes universitaires, il reste identique à celui du transport urbain par taxis, toutes destinations confondues, soit 350 F CFA le jour et 400 F CFA la nuit./-

REPUBLIC OF CAMEROON
LE MINISTRE
The Minister
MINISTÈRE DU COMMERCE
Luc Magloire
Mbarga Atangana



FLASH INFOS CAMWATER

La CAMWATER - Délégation Régionale de l'Extrême-Nord (DREN) informe son aimable clientèle que suite à une instabilité de la tension électrique observée depuis plus de deux semaines sur les sites de production d'eau potable, la desserte en eau est fortement perturbée dans toute la Région.

Les équipes techniques de la CAMWATER et du partenaire ENEO sont à pied d'œuvre pour assurer une stabilisation de la fourniture en énergie électrique et le rétablissement de la desserte.

La Direction Générale de la CAMWATER s'excuse auprès de ses abonnés pour les désagréments causés et compte sur la bienveillante compréhension de tous.

Communication Camwater



652-92-92-92 / 698-73-73-33

www.camwater.cm

JO PARIS 2024

Les lionnes éliminées par le Nigeria

Les Lionnes indomptables s'inclinent ce lundi face au Nigeria (1-0, agg 1-0) à Abuja. Le Cameroun NE DISPUTERA PAS les Jeux Olympiques 2024.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

LES 7 MERVEILLES DE CIMENCAM

pour tous vos travaux de construction



CIMENCAM, les constructions qui traversent le temps

www.cimencam.com

Achetez en ligne via mycimencam.com

Téléphone : 654 90 00 00
service client : serviceclient.cimencam@holcim.com





Supermont

— SINCE 1984 —



**ENCORE ET
TOUJOURS
AUSSI BELLE**



SOURCE
DU PAYS



ERGONOMIA

L'Eau Minérale Naturelle du Cameroun